

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-535
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2008-430 ET SES RÈGLEMENTS MODIFICATIFS**

ATTENDU QUE le conseil désire implanter un nouvel arrêt obligatoire sur le territoire ;

ATTENDU QUE ces arrêts obligatoires sont mentionnés à l'annexe « A » du règlement modificatif 2020-523;

ATTENDU QU'il est donc nécessaire de modifier ce règlement afin de refléter la nouvelle réalité du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 2021-535 soit et est adopté comme suit;

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet de remplacer l'annexe « A » du règlement modificatif 2020-523 en ce qui a trait aux panneaux d'arrêt par l'annexe « A » du présent règlement.

ARTICLE 3 RÈGLE D'INTERPRÉTATION

L'annexe jointe au présent règlement en fait partie intégrante, comme si elle y avait été édictée.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc St-Denis
Maire

Jacynthe Toupin
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement : 12 juillet 2021

Adoption du règlement : 12 juillet 2021

Publication de l'avis public d'adoption : 10 août 2021

Entrée en vigueur : 09 août 2021

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-535
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2008-430 ET SES RÈGLEMENTS MODIFICATIFS**

ANNEXE " A "

LES PANNEAUX D'ARRÊT

Les panneaux d'arrêt seront situés aux endroits suivants :

Chemin des Cornouillers, côté sud, au coin du chemin des Cyr
Chemin des Cornouillers (longeant le lac Mousseau), côté ouest, au coin
du chemin des Cornouillers (en direction du chemin des Cyr)
Chemin des Cyr, côté est, au coin de la montée de la Mer-Bleue
Chemin du Dépanneur, côté sud, au coin du chemin de la Maison-de-
Pierre
Chemin du Dépanneur, côté nord, au coin de la montée Horace-Lanthier
Chemin de l'Entrelacs, côté nord, au coin du chemin du Tour-du-Lac-
Lynch Nord
Chemin du Frêne, côté est, au coin du chemin du Lac-Francis
Chemin du Galet, côté ouest, au coin du chemin du Lac-du-Gros-Brochet
Chemin du Genet, côté ouest, au coin du chemin du Lac-du-Gros-Brochet
Chemin de la Gentiane Nord, côté ouest, au coin du chemin du Lac-du-
Gros-Brochet
Chemin de la Gentiane Sud, côté est, au coin du chemin du Lac-du-Gros-
Brochet
Chemin Jean-Baptiste-Nobert, côté est, en face du chemin du Lac-du-
Gros-Brochet
Chemin du Lac-Akerson, côté nord, au coin du chemin des Iles
Chemin du Lac-aux-Poissons, côté sud, au coin du chemin de la Maison-
de-Pierre
Chemin du Lac-Blanc, côté est, au coin de la montée de la Mine
Chemin du Lac-Blanc, côté ouest, au coin du chemin du Tour-du-Lac-
Blanc
Chemin du Lac-Cola, côté sud, au coin de la montée de la Mer-Bleue
Chemin du Lac-Curières, côté sud, au coin du chemin de la Maison-de-
Pierre
Chemin du Lac-Francis, côté nord, au coin du chemin des Cyr
Chemin du Lac-du-Gros-Brochet, côté nord, au coin du chemin Jean-
Baptiste-Nobert
Chemin du Lac-du-Gros-Brochet, côté ouest, en face du chemin Jean-
Baptiste-Nobert
Chemin du Lac-du-Gros-Brochet, côté sud, au coin du chemin de la
Maison-de-Pierre
Chemin du Lac-Lynch, côté nord, au coin du chemin de la Rivière-Rouge
Chemin du Lac-Lynch, côté sud, aux coins du chemin du Tour-du-Lac-
Lynch Nord et du chemin du Tour-du-Lac-Lynch Sud
Chemin du Lac-Mousseau, côté est, au coin de la montée de la Mer-Bleue
Chemin du Lac-Sumas, côté est, en face du chemin du Sorbier
Chemin du Lac-Sumas, côté nord, au coin du chemin de la Rivière-Rouge
Chemin du Lac-Sumas, côté sud, au coin du chemin du Sorbier
Chemin Lapointe, côté est, au coin du chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord
Chemin du Lièvre, côté nord, au coin du chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-535
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2008-430 ET SES RÈGLEMENTS MODIFICATIFS**

Chemin des Loups, côté est, au coin du chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord
Chemin de la Loutre, côté nord, au coin du chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord

Chemin du Lynx, côté sud, au coin du chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord
Chemin des Méandres, côté nord, au coin du chemin de la Maison-de-Pierre

Chemin des Mélèzes, côté ouest, au coin de la montée de la Mine
Chemin des Merveilles, côté est, au coin du chemin du Lac-McCaskill
Chemin des Merveilles, côté ouest, au coin du chemin des Merveilles (longeant le lac McCaskill)

Chemin du Minot, côté sud, au coin du chemin du Tour-du-Lac-Meilleur
Chemin de la Montagne (direction est), côté sud, au coin du chemin de L'Ascension (321)

Chemin de la Montagne (direction sud), côté ouest, au coin du chemin de L'Ascension (route 321)

Chemin des Perches, côté nord, au coin du chemin des Pinsons
Chemin des Pinsons, côté sud, au coin de la montée de la Mer-Bleue
Chemin de la Promenade, du côté sud, au coin du chemin du Lac-aux-Poissons

Chemin des Sapins, côté est, au coin du la montée de la Mine
Chemin de la Savane, côté nord, au coin du chemin du Lac-Sumas
Chemin du Sentier, côté nord, au coin du chemin du Lac-Sumas

Chemin des Serres, côté est, au coin de la montée de la Mer-Bleue
Chemin du Sorbier, côté ouest, au coin du chemin du Lac-Sumas
Chemin du Tour-du-Lac-Blanc, côté ouest, au coin du chemin du Lac-Lanthier

Chemin du Tour-du-Lac-Blanc, côté ouest, en face du chemin du Lac-Lanthier

Chemin du Tour-du-Lac-Blanc, côté sud, au coin du chemin du Lac-Lanthier

Chemin du Tour-du-Lac-Blanc, côté sud, au coin du chemin du Lac-Blanc
Chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord, côté nord, au coin du chemin de l'Entrelacs

Chemin du Tour-du-Lac-Lynch nord, côté ouest, au coin du chemin de l'Entrelacs

Chemin du Tour-du-Lac-Lynch Sud, côté est, en face du chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord

Chemin du Tour-du-Lac-Meilleur, côté sud, au coin de la montée de la Mine

Chemin du Vieux-Moulin, côté sud, au coin du chemin de la Maison-de-Pierre

Montée Ernest-Charette, côté sud, au coin du chemin de L'Ascension (route 321)

Montée Horace-Lanthier, côté nord, au coin du chemin du Lac-du-Gros-Brochet

Montée Horace-Lanthier, côté sud, au coin du chemin de la Maison-de-Pierre

Montée de la Mer-Bleue, côté sud, au coin du chemin de L'Ascension (route 321)

Montée de la Mer-Bleue, côté sud, face au 533, Montée de la Mer-Bleue
Montée de la Mer Bleue, côté nord, face au 533, Montée de la Mer Bleue

Montée de la Mine, côté nord, au coin du chemin du Lac-Sumas
Montée de la Mine, côté nord, au coin du chemin de la Rivière-Rouge

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-535
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2008-430 ET SES RÈGLEMENTS MODIFICATIFS**

Rue de l'Église, côté est, au coin de la rue Principale Ouest
Rue de l'Église, côté ouest, au coin de la rue Principale Ouest
Rue de la Ferme, côté est, au coin de la rue Principale Est
Rue de la Ferme, côté ouest, au coin de la rue Principale Est
Rue de l'Hôtel-de-Ville, au-dessus de la rue Principale Ouest, au coin de
la rue Principale Ouest
Rue de l'Hôtel-de-Ville, côté est, au coin de la rue Principale Ouest
Rue des Iles, côté ouest, au coin de la rue Principale Est
Rue Jérôme, côté ouest, au coin de la rue Principale Est
Rue du Lac, côté est, au coin de la rue de la Maison-de-Pierre
Rue Lahaie, côté nord, au coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville
Rue de la Maison-de-Pierre, côté sud, au coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville
Rue de la Montagne, côté nord, au coin de la rue Principale Ouest
Rue des Pins, côté est, au coin de la rue Principale Ouest
Rue des Pins, côté ouest, au coin de la rue de la Montagne
Rue de la Rivière, côté est, au coin de la rue Principale Ouest
Rue de la Vallée, côté nord, au coin de la rue Principale Ouest